

**AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES**

DE



**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE DEMOS**

INITIEE PAR

Penthièvre SAS

PRESENTEE PAR



Le présent document relatif aux autres informations de la société DEMOS (« **Demos** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 15 juin 2016, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Demos.

Le présent document complète la note en réponse de Demos visée par l'AMF le 15 juin 2016, sous le numéro 16-257, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet de Demos (www.demosgroup.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de

**DEMOS
1 Parvis de la Défense
Paris la Défense
92000 Nanterre**

Un communiqué a été diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

Rappel introductif.....	3
1. Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF.....	5
1.1 Renseignements concernant la société Demos.....	5
1.1.1 Forme juridique et immatriculation au registre du commerce et des sociétés.....	5
1.1.2 Siège social.....	5
1.1.3 Objet social.....	5
1.1.4 Durée	6
1.1.5 Droits de vote	6
1.1.6 Exercice social.....	6
1.2 Informations relatives au capital social	7
1.2.1 Capital social	7
1.2.2 Structure et répartition du capital de la Société.....	7
1.2.2.1 Répartition du capital et des droits de vote	7
1.2.2.2 Capital potentiel	7
1.2.2.3 Règles applicables aux transferts des titres figurant dans le Pacte d'actionnaires entre Penthièvre, Weidong et la Famille Wemaëre	8
1.2.2.4 Capital autorisé non émis	9
1.3 Direction et contrôle de la Société	11
1.3.1 Composition du Conseil d'administration.....	11
1.3.2 Règles applicables à la gouvernance de la Société figurant dans le Pacte d'actionnaires conclu entre Penthièvre, Weidong et la Famille Wemaëre	12
1.3.3 Commissaires aux comptes	13
2. Description des activités de la société et de son groupe.....	14
2.1 Activités principales.....	14
2.2 Organigramme simplifié du groupe	15
2.3 Communiqués financiers publiés depuis l'adoption du rapport de gestion.....	15
2.4 Autres informations importantes survenues depuis l'adoption du rapport de gestion	16
2.5 Principaux risques	16
2.6 Procédure judiciaire ou d'arbitrage	17
3. Calendrier de communication financière à venir	17
4. Attestation du responsable	17

Rappel introductif

Le présent document est établi par la société Demos, société anonyme au capital de 3 043 209,25 euros dont le siège social est situé au 1 Parvis de la Défense, Paris la Défense, 92000 Nanterre, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 722 030 277 (« **Demos** » ou la « **Société** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée, déposée auprès de l'AMF le 29 avril 2016 par Portzamparc, Société de Bourse, en sa qualité d'établissement présentateur de l'Offre, agissant pour le compte de la société Penthievre, société par actions simplifiée au capital de 5 400 100 euros dont le siège social est situé 1 Parvis de la Défense, Paris la Défense, 92000 Nanterre, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 753 919 497 (ci-après « **Penthievre** » ou l'« **Initiateur** »), aux termes de laquelle Penthievre s'est irrévocablement engagée à offrir aux actionnaires de la société Demos d'acquérir, dans les conditions décrites ci-après (ci-après (l'« **Offre** ») :

- i) la totalité des actions de la Société, admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010474130 et le mnémonique ALDMO (les « **Actions** »), non détenues par le Concert (tel que ce terme est défini ci-après), à l'exception des 52 427 actions auto-détenues par la Société¹, et des 318 000 actions gratuites en période de conservation faisant l'objet d'accords entre les bénéficiaires et l'Initiateur, soit un nombre maximum de 4 823 909 Actions représentant 39,63 % du capital de la Société, au prix de 0,57 euro par Action (le « **Prix de l'Offre par Action** ») payable exclusivement en numéraire ;
- ii) la totalité des bons de souscriptions d'actions émis par la Société en 2013 (les « **BSA 2013** ») non détenus par le Concert, soit un nombre maximum de 610 000 BSA 2013, au prix de 1 euro par lot² de BSA payable exclusivement en numéraire, les BSA étant répartis en 3 classes :
 - a. les BSA 2013 classe 1 sont exerçables à tout moment jusqu'au 23 mai 2023, au prix de 4,90 euros, chaque BSA donnant droit, par exercice, à 1,019 Action (« **BSA 2013 classe 1** ») ;
 - b. les BSA 2013 classe 2 sont exerçables à tout moment jusqu'au 23 mai 2023, au prix de 7,36 euros, chaque BSA donnant droit, par exercice, à 1,019 Action (« **BSA 2013 classe 2** ») ;
 - c. les BSA 2013 classe 3 sont exerçables à tout moment jusqu'au 23 mai 2023, au prix de 9,81 euros, chaque BSA donnant droit, par exercice, à 1,019 Action (« **BSA 2013 classe 3** ») ;
- iii) la totalité des bons de souscriptions d'actions émis par la Société en 2014 (les « **BSA 2014** ») non détenus par le Concert, soit un nombre maximum de 100 000 BSA 2014, au prix de 0,092 euro par BSA payable exclusivement en numéraire. Les BSA 2014 sont exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2024, au prix de 2,00 euros, chaque BSA donnant droit, par exercice, à 1 Action Demos ; et
- iv) la totalité des bons de souscriptions et/ou d'acquisitions d'actions émis par la Société et admis aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0010778902, mnémonique DMOBR (les « **BSAAR** ») non détenus par le Concert, soit un nombre maximum de 490 348 BSAAR, au prix de 0,01 euro par BSAAR payable exclusivement en numéraire. Les BSAAR sont exerçables à tout moment jusqu'au 28 juillet 2016, au prix de 12,50 euros, chaque BSAAR donnant droit, par exercice, à 1,086 Action Demos ;

¹ Au 22 avril 2016

² Les 610 000 BSA 2013 sont répartis en 17 lots détenus par 17 porteurs, chaque porteur détenant un lot de BSA 2013.

les Actions, les BSA 2013, les BSA 2014 et les BSAAR étant ci-après désignés ensemble les « **Titres** ».

L'Offre revêt un caractère obligatoire en raison du franchissement en hausse des seuils de 50% du capital et des droits de vote de Demos résultant d'une part de l'acquisition (ci-après l'« **Acquisition** »), par la société Hong Kong Weidong Cloud Education Group, de l'intégralité du capital de Penthièvre, et d'autre part de la conclusion, entre ladite société, Penthièvre et la famille Wemaëre³ (ci-après la « **Famille Wemaëre** »), principal actionnaire de Demos, d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux vis-à-vis de la Société (ci-après le « **Concert** »). La société Hong Kong Weidong Cloud Education Group, Company Limited, société de droit hongkongais dont le siège social est situé Queen's RD Central, Hong-Kong (« **Weidong** »), contrôlée par le groupe Weidong Cloud Education, lui-même contrôlé par Monsieur Duanrui Wang, détient 100% du capital et des droits de vote de Penthièvre depuis le 13 janvier 2016. Penthièvre était préalablement détenu par le FCPR Montefiore Investment II, représenté par la société de gestion Montefiore Investment (ci-après « **Montefiore** »).

Il est rappelé qu'initialement le Prix de l'Offre par Action avait été fixé et annoncé dans la décision de l'AMF n°216C1038 du 3 mai 2016, à 0,41 euro par Action, soit le prix par action induit par l'acquisition du capital de Penthièvre par Weidong auprès de Montefiore le 13 janvier 2016. L'Initiateur a décidé de relever le Prix de l'Offre par Action et de le porter à 0,57 euro, soit une augmentation de 39%.

La Famille Wemaëre a consenti à ne pas apporter ses titres à l'Offre. Les administrateurs de la Société ont précisé ne pas avoir l'intention d'apporter à l'Offre. Il est précisé que le Groupe Weidong est seul responsable du financement de l'Offre.

Il n'est pas dans l'intention de Penthièvre de demander, le cas échéant, un retrait obligatoire, ni de demander, dans les 12 mois à venir, la radiation des actions du marché Alternext d'Euronext Paris.

L'Offre est réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre est ouverte pour une durée de 10 jours de négociations, soit du 20 juin 2016 au 1er juillet 2016 inclus.

L'Offre vise la totalité des Titres non détenus directement ou indirectement par le Concert, à l'exception des Actions auto-détenues et des actions gratuites en période de conservation faisant l'objet d'accords entre les bénéficiaires et l'initiateur, à la date de l'Offre.

Il est précisé que Weidong, via Penthièvre, a mis à disposition de Demos, par avances en compte courant, les fonds nécessaires au remboursement de sa dette bancaire (16 500 000 euros dans le cadre de l'Acquisition). Il s'est également engagé à lui fournir les fonds nécessaires à ses besoins de trésorerie, à travers une somme complémentaire de 5 000 000 euros, dont 2 000 000 euros ont d'ores et déjà été versés à la date des présentes.

L'intention de Weidong et de la Famille Wemaëre est que cette somme globale de 21 500 000 euros soit capitalisée, au terme d'une augmentation de capital réservée à Penthièvre, à réaliser à l'issue de l'Offre au Prix de l'Offre par Action. Sur la base d'un prix d'offre de 0,57 euro, l'augmentation de capital serait d'un montant nominal de 9 429 825 euros assortie d'une prime d'émission de 12 070 176 euros, représentant l'émission de 37 719 298 nouvelles Actions.

³ La Famille Wemaëre comprend Jean Wemaëre, Financière Wemaëre, Geneviève Wemaëre, Albert Wemaëre, Paule Gauffriau, François Wemaëre et Jacques Wemaëre, agissant de concert mais non solidairement. La Famille Wemaëre détient directement et indirectement 3 706 254 actions représentant 30,74 % du capital et 41,74 % des droits de vote de la Société à la date de l'Acquisition, ainsi que 239 207 bons de souscriptions et/ou d'acquisition d'actions remboursables autonomes et 24 000 bons de souscriptions et/ou d'acquisition d'actions remboursables managers.

A cet effet, le Conseil d'administration de Demos a convoqué une Assemblée générale mixte le 27 juin 2016, afin d'adopter la résolution permettant la réalisation de l'opération.

1. Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Demos, au sens de l'article 231-28 du Règlement Général, figurent dans le rapport de gestion sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et le rapport des commissaires aux comptes, ainsi que dans les comptes annuels y afférents.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la société (www.demosgroup.com – rubrique « information légale » - Comptes annuels), depuis le 8 avril 2016. Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Demos à l'adresse suivante : 1 Parvis de la Défense, Paris la Défense, 92000 Nanterre.

Ces documents sont complétés par les informations suivantes figurant dans le présent document et par les communiqués diffusés par Demos, référencés ci-après dans le présent document.

1.1 Renseignements concernant la société Demos

1.1.1 Forme juridique et immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Demos est une société anonyme immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 722 030 277.

1.1.2 Siège social

Le siège social de la Société se situe 1 Parvis de La Défense - Paris La Défense – 92000 Nanterre.

1.1.3 Objet social

La Société a pour objet social en France et à l'étranger :

L'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public y compris les élus locaux, les membres des comités d'entreprises et des CHSCT,

L'organisation de salons et de conférences,

L'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques,

Le conseil et la gestion de la formation et de l'information à distance,

Et la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, de participation à des groupements d'intérêt économique ou autrement,

Et toutes opérations quelles qu'elles soient réalisées avec les filiales et les participations notamment l'ouverture de comptes courants, les locations et sous-locations mobilières ou

immobilières et la conclusion de conventions d'intégration fiscale, les prestations en matière marketing, informatique, administrative, financière et qualité,

Et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

1.1.4 Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 24 mai 2071, sauf cas de dissolution anticipée ou de prolongation décidée par Assemblée Extraordinaire des Actionnaires.

1.1.5 Droits de vote

Conformément à l'article 9 des statuts, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit au même nombre de voix, avec un minimum d'une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai couru.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Toutes les actions sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits tant dans la répartition du bénéfice que du boni de liquidation.

Le droit de souscription attaché aux actions appartient à l'usufruitier.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société, aux décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration agissant sur délégation de l'assemblée générale.

1.1.6 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

1.2 Informations relatives au capital social

1.2.1 Capital social

Au jour de l'établissement du présent document, le capital social de Demos s'élève à 3 043 209,25 euros et est divisé en 12 172 837 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,25 euro, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les actions Demos sont admises aux négociations sur le marché Alternext.

1.2.2 Structure et répartition du capital de la Société

1.2.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

A l'issue de l'Acquisition et à la date du présent document, le capital et les droits de vote de la Société et les titres donnant accès au capital de la Société sont répartis de la façon suivante :

	Capital		Droits de vote		OCA 2012	OCA 2014	BSA 1	BSA 2	BSA 3	BSA 2014	BSAAR	Actions gratuites en période d'acquisition	Stock-options
Total famille Wemaëre	3 706 254	30,45%	7 396 620	41,46%	0	0					263 207		
Penthièvre SAS	3 272 247	26,88%	4 544 464	25,47%	3 200 000	3 450 000	825 000	1237 500	1237 500	3 000 000	0		
Sous-total concert	6 978 501	57,33%	11 941 084	66,94%	3 200 000	3 450 000	825 000	1237 500	1237 500	3 000 000	263 207		
Actions auto-détenues	52 427	0,43%	0	0,00%									
Bénéficiaires d'actions gratuites	328 000	2,69%	328 000	1,84%								110 000	
Autres actionnaires	4 813 909	39,55%	5 570 733	31,23%	0	0	152 500	228 750	228 750	100 000	490 348		5 430
Total	12 172 837	100,00%	17 839 817	100,00%	3 200 000	3 450 000	977 500	1 466 250	1 466 250	3 100 000	753 555	110 000	5 430

1.2.2.2 Capital potentiel

Il est précisé que la société a procédé au total à l'attribution gratuite de 508 000 actions réparties comme suit :

- 328 000 actions gratuites ont fait l'objet d'une attribution définitive et sont en période de conservation, ces actions étant incluses dans le nombre total d'Actions de 12 172 837 ;
- 70 000 actions gratuites attribuées à Franck Lebouchard sont devenues caduques suite à son départ de la Société ; et
- 110 000 actions gratuites sont en période d'acquisition, étant précisé que l'attribution définitive est subordonnée à une condition de présence dans le groupe. Ces actions ne sont pas incluses dans le nombre total d'Actions. .

Il est également précisé que 118 000 actions gratuites ont fait l'objet d'attributions définitives et sont en période de conservation depuis le projet de note d'information initialement déposé. Le nombre d'Actions a ainsi été augmenté 12 054 837 Actions à 12 172 837 Actions.

Les caractéristiques des valeurs mobilières donnant accès au capital de Demos sont les suivantes :

Valeurs mobilières donnant accès au capital	Période d'exercice	Conditions d'exercice	Nombre de titres en circulation	Nombre de titres non détenus par le Concert	Nombre de porteurs hors Concert
BSA 1 2013	Exerçables jusqu'au 23/05/2023	1 BSA 1 donne droit à 1,019 action ordinaire moyennant un prix d'exercice de 4.90 euros	977 500	152 500	17
BSA 2 2013		1 BSA 2 donne droit à 1,019 action ordinaire moyennant un prix d'exercice de 7.36 euros	1 466 250	228 750	
BSA 3 2013		1 BSA 3 donne droit à 1,019 action ordinaire moyennant un prix d'exercice de 9.81 euros	1 466 250	228 750	
Total BSA 2013		-	3 910 000	610 000	
BSA 2014	Exerçables jusqu'au 31/12/2024	1 BSA 2014 donne droit à 1 action ordinaire moyennant un prix d'exercice de 2 euros	3 100 000	100 000	1
BSAAR « autonomes »	Exerçables jusqu'au 28/07/2016	1 BSAAR donne droit à 1,086 action ordinaire moyennant un prix d'exercice de 12,50 euros	753 555	490 348	non disponible
BSAAR Manager	Exerçables jusqu'au 28/07/2016	1 BSAAR donne droit à 1,086 action ordinaire moyennant un prix d'exercice de 12,50 euros			
OCA 2012	Convertibles jusqu'au 18/10/2019	1 OCA 2012 donne droit à 1,019 action ordinaire	3 200 000	0	0
OCA 2014	Convertibles jusqu'au 01/07/2021	1 OCA 2014 donne droit à 1 action ordinaire	3 450 000	0	0

Il est précisé que la société a procédé en 2008 à l'attribution de 12 500 options de souscription exerçables de 4 juillet 2012 au 3 juillet 2016 au prix de 15,08 euros, une option donnant droit de souscrire à 1,86 action. Le nombre de stock-options a été ajusté à 13 575 suite aux augmentations de capital en 2012 et 2014.

Par ailleurs, il est rappelé que cette même année, le conseil avait également procédé à l'attribution de 101 000 options de souscription exerçables du 7 mai 2012 au 6 mai 2016 au prix de 15,58 euros, une option donnant droit de souscrire à 1,86 action. A ce jour, lesdites options sont caduques, le délai d'exercice étant expiré. Elles ne sont donc pas comptabilisées dans le cadre du capital potentiel.

A ce jour, il reste 5 430 options de souscription en circulation.

Il est précisé que l'Initiateur n'a acquis (seul ou de concert, directement ou indirectement) aucune action Demos au cours des 12 mois ayant précédé le fait générateur de la présente Offre (soit au 13 janvier 2016).

A l'issue de l'Acquisition, et dans l'hypothèse de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à Penthievre SAS, d'un montant nominal maximum de 9 429 825 euros par émission de 37 719 298 actions nouvelles, le capital et les droits de vote seraient répartis de la façon suivante :

	Capital		Droits de vote	
Total famille Wemaëre	3 706 254	7,43%	7 396 620	13,31%
Penthievre SAS	40 991 545	82,16%	42 263 762	76,07%
Sous-total concert	44 697 799	89,59%	49 660 382	89,38%
Total	49 892 135	100,00%	55 559 115	100,00%

1.2.2.3 Règles applicables aux transferts des titres figurant dans le Pacte d'actionnaires entre Penthievre, Weidong et la Famille Wemaëre

Weidong, Penthievre et la Famille Wemaëre ont conclu le 13 janvier 2016 un pacte d'actionnaires relatif à la Société, pour une durée de 10 ans, renouvelable automatiquement par période successive de 2 ans, qui prévoit les mécanismes suivant portant sur les titres de la Société :

- Un droit de préemption au profit de Weidong via Penthivière en cas cession de titres par un des membres de la Famille Wemaëre ;
- Un droit de cession conjointe au profit de la Famille Wemaëre en cas de cession par Penthivière de titres Demos ;
- Une obligation de cession conjointe à la charge de la Famille Wemaëre au profit de Penthivière, dans l'hypothèse d'une cession par cette dernière de titres Demos.

Weidong a consenti à la Famille Wemaëre une option de vente portant sur l'ensemble de ses Actions Demos, exerçable entre le 1 avril 2017 et le 31 mars 2020. Le prix d'exercice de l'option de vente est défini selon la formule de calcul ci-dessous :

- (i) Dans le cas où l'Action est cotée à la date d'exercice de l'option de vente, la formule de calcul du prix d'exercice sera égale à la moyenne pondérée par les volumes des 10 derniers jours de bourse précédant l'exercice de l'option de vente.
- (ii) Dans le cas où l'Action ne serait plus cotée, la formule de calcul du prix d'exercice de l'option de vente sera calculée en prenant (a) la valeur de la Société, égale à 7.5 x la somme des deux derniers EBITDA semestriels consolidés de la Société sur la base des deux derniers comptes semestriels consolidés et certifiés par les Commissaires aux Comptes disponibles à la date d'exercice de l'option, et divisée par (b) le nombre d'Actions composant le capital de la Société à la date d'exercice de l'option.

Il est précisé que cette option de vente au bénéfice de la Famille Wemaëre ne comporte pas de prix plancher.

1.2.2.4 Capital autorisé non émis

Les pouvoirs et attributions du conseil d'administration et de la direction générale sont décrits aux articles 15, 19 et 20 des statuts.

Le conseil d'administration dispose à ce jour des autorisations ou délégations de compétence suivantes, consenties par les assemblées générales des actionnaires en dates des 30 juin 2015, 30 juin 2014 et 26 juin 2013 :

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 30 décembre 2016, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 200 000 euros ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 30 août 2017, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 1 000 000 euros et d'un montant nominal de titres de créance de 30 000 000 euros (plafonds indépendants) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 30 août 2017, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 1 000 000 euros et d'un montant nominal de titres de créance de 30 000 000 euros ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 30 août 2017, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 1 000 000 euros et d'un montant nominal de titres de créance de 30 000 000 euros, étant précisé que ce montant ne pourra excéder 20 % du capital par an ;

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 30 août 2016, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 50 000 euros ;
- Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société, étant précisé que les options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties en vertu de cette autorisation ne peuvent donner droit de souscrire ou acquérir un nombre total d'actions de la Société représentant une valeur nominale supérieure à 300 000 euros, pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 26 août 2016 ;
- Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, dans la limite de 5 % du capital social de la Société au jour de l'Assemblée, pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 26 août 2016.

Aucune de ces délégations et autorisations n'a été utilisée au jour du présent document, à l'exception de l'autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées. Cette autorisation permettait l'attribution d'actions gratuites pour un montant nominal total de 99 710,86 €. A ce jour, le Conseil d'Administration a attribué des actions gratuites pour un montant nominal total de 97 500,00 €.

En matière de programme de rachat d'Actions, le Conseil d'administration dispose d'une autorisation à l'effet de faire racheter par la Société ses propres Actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % de son capital social, consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2015, étant précisé que le prix maximum par action a été fixé à 5 euros, et le montant global à 1 000 000 euros. Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois qui expirera le 30 décembre 2016. A ce jour, la Société détient 52 427 actions autodétenues.

Le Conseil d'administration dispose également d'une autorisation de réduire le capital social par voie d'annulation d'Actions, étant rappelé que cette autorisation a été donnée, par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2015, dans la limite de 10% du capital social existant à la date de l'opération et pour une durée de vingt-quatre mois qui expirera le 30 juin 2017. Cette autorisation n'a pas été utilisée au jour du présent document.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 27 juin 2016 de renouveler les autorisations de rachat par la société de ses propres actions et d'annulation des actions rachetées, dans les mêmes limites.

Par ailleurs, il est précisé qu'il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 27 juin 2016, de statuer sur les autorisations et délégations de compétences suivantes :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes pour une durée de 26 mois, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 600 000 euros ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société Penthievre SAS, pour une durée de 18 mois, dans la limite d'un montant nominal maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée de 9 500 000 euros ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des Obligations Convertibles en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société Penthievre SAS, pour une durée de 18 mois, dans la

limite d'un montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées de 6.250.000 euros, montant nominal des titres de créances sur la société pouvant être ainsi émis de 11.500.000 euros ;

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux, pour une durée de 38 mois, dans une période d'exercice de 5 ans à compter de leur attribution, étant précisé que le nombre total d'options pouvant être octroyées ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social existant au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration (plafond commun avec les actions attribuées gratuitement) ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel et/ou certains mandataires sociaux, pour une durée de 38 mois, dans la limite d'un nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement de 10 % du capital social existant au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration (plafond commun avec les options de souscription et/ou d'achat d'actions), étant précisé que l'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an, et que les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, pour une durée de 26 mois, dans la limite d'un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 0,5 % du montant du capital social au jour du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation.

1.3 Direction et contrôle de la Société

1.3.1 Composition du Conseil d'administration

Préalablement à la prise de contrôle de Penthièvre, le 13 janvier 2016, la composition du Conseil d'Administration de Demos était la suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Mandat
Monsieur Jean Wemaëre	Président du Conseil d'administration
Monsieur Franck Lebouchard	Directeur Général – Administrateur
Monsieur Emile Fontana	Administrateur
Madame Geneviève Wemaëre	Administrateur
Monsieur Albert Wemaëre	Administrateur
Monsieur Eric Bismuth	Administrateur

Monsieur Jean-Marc Espalioux	Administrateur
Montefiore Investment	Administrateur
Monsieur François Wemaëre	Administrateur

Le Conseil d'Administration de Demos s'est réuni le 15 janvier 2016, à l'effet notamment de :

- prendre acte des démissions de leurs fonctions d'administrateurs de la société Montefiore Investment, de Messieurs Jean-Marc Espalioux, Eric Bismuth, Albert Wemaëre et Emile Fontana ;
- nommer par cooptation en leur remplacement, la société Penthièvre SAS, Mesdames YanXia Zhang et Anna Wang et Messieurs Kim Sen Liw (Chin Sin Liew) et Dai Shen, soit 5 représentants de Hong Kong Weidong Cloud Education Group sur les neuf membres du conseil ;
- nommer Madame YanXia Zhang en qualité de vice-présidente du Conseil, étant précisé que Monsieur Jean Wemaëre a conservé ses fonctions de Président du Conseil ;
- nommer Monsieur Dai Shen en qualité de Directeur général, en remplacement de Monsieur Franck Lebouchard.

Au jour de l'établissement du présent document, la société Demos est administrée par un Conseil d'Administration composé de :

Membres du Conseil d'Administration	Mandat
Monsieur Jean Wemaëre	Président du Conseil d'administration
Madame YanXia Zhang	Vice-présidente du Conseil d'administration
Monsieur Dai Shen	Directeur général et administrateur
Madame Geneviève Wemaëre	Administrateur
Monsieur François Wemaëre	Administrateur
Penthièvre SAS représentée par Monsieur Duanrui WANG	Administrateur
Madame Anna Wang	Administrateur
Monsieur Kim Sen Liw	Administrateur

1.3.2 Règles applicables à la gouvernance de la Société figurant dans le Pacte d'actionnaires conclu entre Penthièvre, Weidong et la Famille Wemaëre

Weidong, Penthièvre et la Famille Wemaëre ont conclu le 13 janvier 2016 un pacte d'actionnaires relatif à la Société, pour une durée de 10 ans, renouvelable automatiquement par période successive de 2 ans (le "**Pacte**").

Ce dernier contient, notamment, des règles applicables à la gouvernance au niveau de la Société, lesquelles sont décrites ci-après.

La Société est dirigée par une direction générale placée sous le contrôle d'un conseil d'administration. Le conseil d'administration de sept membres au minimum, nommés par l'assemblée générale pour six ans renouvelables, doit être composé, pendant la durée du Pacte, selon les règles suivantes :

- i) Tant que la Famille Wemaëre détient 75% des 3 706 254 actions qu'elle détient à la date du Pacte, trois administrateurs doivent être désignés au sein d'une liste proposée par la Famille Wemaëre ; et
- ii) Au moins quatre administrateurs doivent être désignés au sein d'une liste proposée par Weidong.

Si la Famille Wemaëre cesse de détenir au moins 75% des Actions qu'elle détient à la date du Pacte, le nombre d'administrateurs désignés au sein d'une liste proposée par la Famille Wemaëre sera modifié comme suit :

- Si la Famille Wemaëre détient entre 50% et 75% des Actions qu'elle détient à la date du Pacte, deux administrateurs doivent être désignés au sein d'une liste proposée par la Famille Wemaëre ;
- Si la Famille Wemaëre détient entre 25% et 50% des Actions qu'elle détient à la date du Pacte, un administrateur doit être désigné au sein d'une liste proposée par la Famille Wemaëre ; et
- Si la Famille Wemaëre détient moins de 25% des Actions qu'elle détient à la date du Pacte, aucun administrateur ne sera désigné sur proposition de la Famille Wemaëre.

Monsieur Jean Wemaëre est président du conseil d'administration de la Société pour une durée minimum de deux ans, renouvelable par accord entre Weidong et la Famille Wemaëre.

Le directeur général est nommé à la majorité simple par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a mis en place les comités suivants :

- Le comité d'audit ;
- Le comité de nomination et des rémunérations ; et
- Le comité stratégique.

Le comité stratégique sera co-présidé par Monsieur Duanrui Wang (représentant de la société Penthievre SAS) et Monsieur Jean Wemaëre.

Certaines décisions importantes prises par la Société et ses filiales requièrent l'autorisation préalable du conseil d'administration de la Société. Ces décisions portent notamment sur l'adoption du plan d'affaires, l'adoption du budget annuel, la réalisation d'opérations significatives (investissements, désinvestissements, acquisitions, cessions), le recours à l'endettement ou la modification des contrats de financement existants, les distributions de dividendes, les décisions relatives au mandat de commissaires aux comptes et les émissions de titres donnant accès, directement ou indirectement au capital de la Société.

1.3.3 Commissaires aux comptes

Commissaires aux Comptes titulaires :

BDO France – Léger et Associés

113 rue de l'Université, 75007 Paris

480 307 131 RCS Paris

Nommé par l'Assemblée générale du 30 juin 2014 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

KPMG SA

3 CRS du Triangle Immeuble le Palatin, 92939 Paris La Défense

775 726 417 RCS Nanterre

Nommé par l'Assemblée générale du 16 juin 2010 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le renouvellement du mandat de KPMG SA sera proposé à la prochaine assemblée, qui se tiendra le 27 juin 2016, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Commissaires aux Comptes suppléants :**DYNA AUDIT SAS**

35 rue de Rome 75008 Paris

793 932 823 RCS Paris

Nommé par l'Assemblée générale du 30 juin 2014 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Jean-Paul Vellutini

1 cour Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex

Nommé par l'Assemblée générale du 16 juin 2010 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il sera proposé à la prochaine assemblée, qui se tiendra le 27 juin 2016, de nommer le cabinet SALUSTRO REYDEL – 2 avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris La Défense CEDEX, 652 044 371 RCS Nanterre, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2. Description des activités de la société et de son groupe**2.1 Activités principales**

Demos est un des leaders français de la formation professionnelle avec des formations portant sur plusieurs fonctions de l'entreprise telles que le marketing, la banque et l'assurance, les langues, l'informatique, etc. Cela permet au groupe de proposer une des offres les plus larges du marché avec plus de 1 500 formations en catalogue sur la France et 1 120 formations à l'international.

L'activité de Demos se définit à travers trois axes d'intervention :

- le conseil en gestion de compétence : Ce métier se concentre sur le management des compétences, l'ingénierie de formation, la politique RH, la qualité et la certification, la Direction Générale et la stratégie ;
- le conseil en formation : Cette partie porte sur l'ingénierie pédagogique, financière, administrative et logistique, ainsi qu'une externalisation partielle ou totale de la gestion de la formation autrement appelée *outsourcing* ;

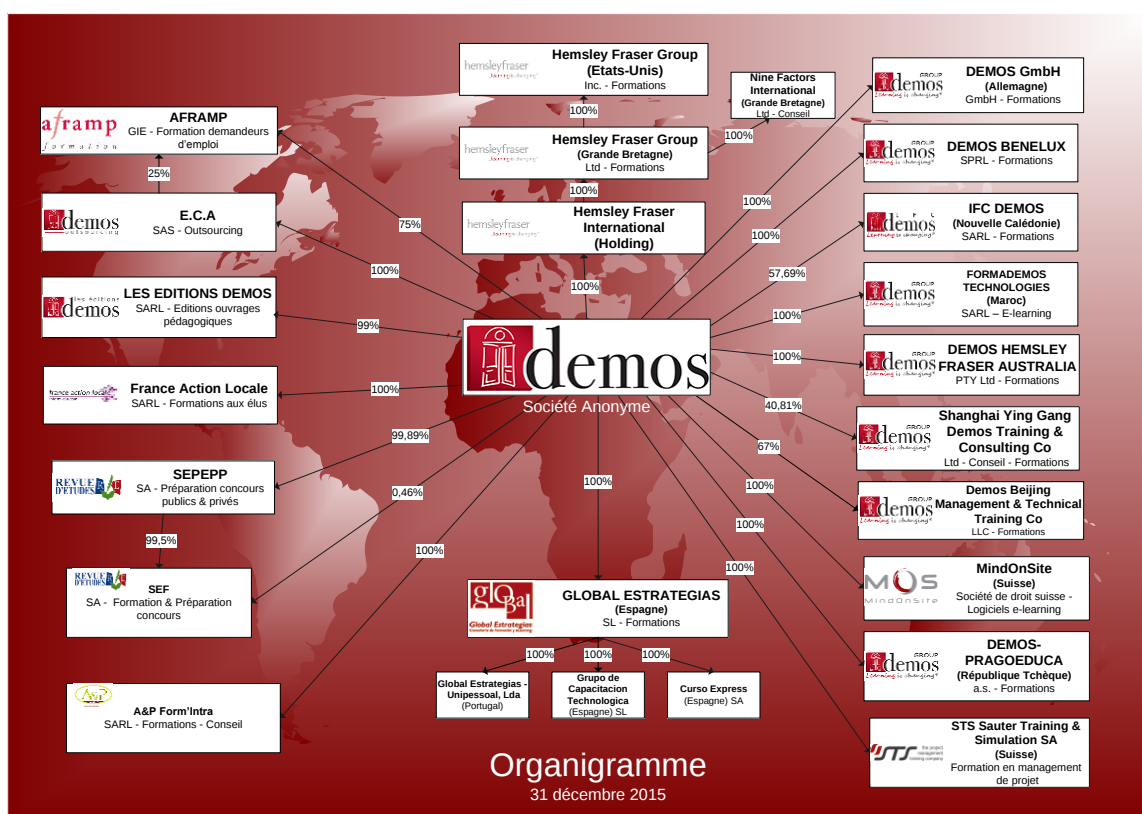
- le conseil en stratégie « *e-learning* » qui est à ce jour l'un des premiers pôles d'« *e-learning* » en France. Cet élément constitue un axe de développement majeur du groupe.

Le groupe s'appuie sur son savoir-faire historique, plus de 40 ans, lui permettant de proposer ses formations sous différentes formes :

- la formation inter entreprise, consistant à rassembler les salariés venant de différentes entreprises ainsi que des particuliers. Le programme enseigné est celui du catalogue ;
- la formation intra entreprise, propose des formations destinées aux salariés d'une même entreprise, ayant lieu le plus souvent directement au sein des entreprises clientes. Dans ce cas, les programmes ne sont pas *stricto-sensu* ceux proposés au catalogue, mais font l'objet d'une adaptation au besoin du client. Il s'agit d'une offre sur mesure ;
- le « *e-learning* », visant à enseigner le contenu des programmes à distance. Des outils multimédias sont utilisés (plateforme en ligne, application mobile...).

Ainsi, les clients peuvent ajuster la formation qu'ils reçoivent selon leurs besoins : individuelle ou collective ; en présentiel, à distance ou en conjuguant les deux options ; diplômante ou certifiante.⁴

2.2 Organigramme simplifié du groupe



2.3 Communiqués financiers publiés depuis l'adoption du rapport de gestion

15 juin 2016

⁴ Les formations « diplômantes » délivrent un diplôme d'établissement reconnu par l'Etat alors que les formations dites « certifiantes » débouchent sur un certificat de qualification reconnu par les branches professionnelles

Information sur le chiffre d'affaires, l'EBITDA, et la situation financière du groupe DEMOS au 30 avril 2016

9 juin 2016

La Société Penthièvre relève de 0.41 € à 0.57 € le prix de son offre publique relative aux actions DEMOS

2 mai 2016

Dépôt d'un projet de note en réponse de la société Demos au projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Demos initiée par Penthièvre SAS, présentée par Portzamparc - Projet d'émissions d'actions et d'obligations convertibles réservées à Penthièvre SAS

29 avril 2016

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions, les BSA et les BSAAR de la société

2.4 Autres informations importantes survenues depuis l'adoption du rapport de gestion

Néant

2.5 Principaux risques

Risque de trésorerie et de liquidité

La situation de trésorerie du Groupe Demos sera pénalisée en été par une activité traditionnellement fortement déficitaire pendant cette période. Du fait d'un retard de paiements fournisseurs important et de l'accroissement du BFR prévu jusqu'à la fin de l'été, le besoin de financement va croître.

Pour faire face à ces besoins de trésorerie, le groupe Weidong s'est engagé à apporter 5 M€ de fonds en complément des 16,5 M€ déjà apportés, via Penthièvre SAS, en janvier 2016 et ayant servis au remboursement de la quasi-totalité des emprunts bancaires du Groupe. Cette réduction de l'endettement du Groupe va s'accompagner d'une restauration des fonds propres de DEMOS consécutive à l'augmentation de capital de 21,5 M€ au profit de Penthièvre SAS, par capitalisation des créances de cette dernière vis-à-vis de DEMOS, prévue à l'issue de l'offre publique visant les titres de la société.

En complément, Demos a engagé des négociations avec ses partenaires bancaires en vue d'obtenir de nouvelles lignes de crédit court terme, sous forme de découvert et au titre du CICE.

Risques juridiques

Le principal risque juridique est afférent à la cession des sociétés Demoslangues et Formalangues à la société Novaperformance, effectuée le 31 décembre 2014. Un litige concernant les modalités de cession oppose le cessionnaire et le Groupe Demos. A cet effet Demos a provisionné l'intégralité des sommes non encore perçues au titre de la cession, soit 630K€.

Risques Prudhommaux

Le Groupe est partie à plusieurs procédures devant les juridictions prud'homales. Celles-ci concernent environ 13 personnes.

Le Groupe a pris en compte environ 75% du risque maximum estimé, et 1,067K€ ont été provisionnés dans les comptes annuels pour l'exercice 2015.

2.6 Procédure judiciaire ou d'arbitrage

Sous réserve de ce qui est décrit au paragraphe 2.5 ci-dessus, il n'existe pas à la connaissance de la Société, d'autre procédure judiciaire ou d'arbitrage qui serait susceptible d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse ses résultats, sa situation financière, son patrimoine ou son activité.

3. Calendrier de communication financière à venir

20 juin 2016	Ouverture de l'Offre
27 juin 2016	Assemblée générale mixte
1 juillet 2016	Clôture de l'Offre
4 juillet 2016	Publication de l'avis de résultat

4. Attestation du responsable

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 juin 2016, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations disponibles à la date du présent document, requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et par l'instruction 2006-07 de l'Autorité des Marchés Financiers, dans le cadre de l'Offre initiée par Penthievre et visant les Titres de la société Demos. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 15 juin 2016

Demos
Monsieur Dai Shen
Directeur Général